



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2023-103**

Séance du 9 octobre 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 octobre 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle polyvalente de la commune déléguée d'Aviernoz, sise 136 route de l'Anglettaz – Aviernoz – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoir : 1 - Votants : 24

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES CLASSES DECOUVERTE : ANNEE 2022-2023

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : DITTA E. – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MERCIER-GUYON C.

Entendu l'exposé suivant :

L'école élémentaire publique de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue a participé à une classe découverte au Centre de vacances « Le Chenex » - 758 route du Cheney – le Frenay – 74500 ST PAUL EN CHABLAIS, pour la période du 05 au 09 juin 2023, soit 5 jours.

Au total, 83 élèves (3 classes de CM1 – CM2) ont participé à ce séjour pour un montant total TTC de 21 610 €.

L'école sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention sur le financement de ce projet.

Aussi,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 05 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes découvertes dans le premier degré,

Vu la délibération n°2023-34 portant sur le vote du budget primitif 2023 dans laquelle des crédits ont été votés pour le financement des classes découvertes des écoles publiques de la commune de Fillière,

Considérant le budget prévisionnel fourni par l'association de parents d'élèves « Les Petits Ecoliers » dont le détail est le suivant :

Objets	Dépenses €	Objets	Recettes €
Hébergement et nourriture	19 080.00 €	Aide demandée à la commune	4 150.00 €
Transport jusqu'au lieu d'accueil	1 970.00 €	Aide demandée au Département	4 150.00 €
Déplacement en cours de séjour	560.00 €	Contribution apportée par les parents	6 300.00 €
Assurances et frais administratifs	- €	Ressources diverses : USEP, manifestations, fêtes, etc...)	7 010.00 €
Indemnisation ou rétribution des animateurs	- € 0		- €
Frais éducatifs (découvertes du lieu d'accueil)	- €		
Divers : à préciser	- €		
TOTAL	21 610.00 €	TOTAL	21 610.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la participation de la classe découverte : Centre de vacances « Le Chenex » - 758 route du Cheney – le Frenay – 74500 ST PAUL EN CHABLAIS, pour la période du 05 au 09 juin 2023, d'une durée de 5 jours, soit 4 150 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Le secrétaire de séance
Catherine MERCIER-GUYON

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 18 OCT. 2023
Publication le : ~~18 OCT. 2023~~

